

“ Le **DAF**
QRcode
de l'entreprise ”

7^{ème} Édition

Congrès des DAF



Actualités Sociales : comment optimiser la sortie de crise ?

Jessica GIGANT, Responsable Pôle Audit RH et Loïc PLANTE, Responsable social
BDO REUNION MAYOTTE

Jeudi 7 octobre 2021

ACTUALITE PAIE ET CHARGES SOCIALES

Fin du report de paiement des cotisations

Pour la période d'emploi de septembre 2021, les cotisations seront **exigibles aux échéances normales, sans possibilité de report**

Au 5 ou au 15 octobre 2021

Exonérations et aides au paiement des cotisations

Interdiction d'accueil du public durant l'état d'urgence Sanitaire :

- Exonération et Aide au Paiement à hauteur de 20%
- Sous conditions
- Décret à paraître

Périodes de juillet et Août 2021

Pas d'interdiction d'accueil du public - Etat d'urgence Sanitaire :

- Nouvelle aide au Paiement à hauteur de 15%
- Sous conditions

Périodes du 1^{er} mai au 31 juillet 2021

ACTUALITE PAIE ET CHARGES SOCIALES

Arrêts de travail dérogatoires	<p>Harmonisation des règles d'indemnisation des parents d'enfants positifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vacciné ou non et pour 1 seul des deux parents - Arrêt de 7 jrs : IJSS + complément employeur, sans délai de carence 	<p>Depuis le 3 septembre 2021</p>
Protection des Salariés vulnérables	<p>Salariés vulnérables et télétravail possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retour en présentiel possible - Mesures de protection renforcées 	<p>Depuis le 1er septembre 2021</p>
	<p>Salariés vulnérables et télétravail impossible :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrêt dérogatoire sous conditions - Ou Activité partielle 	<p>Depuis le 27 septembre 2021</p>
Revalorisation du SMIC	<p>Passé de 10,25€ à 10,48€ - SMIC mensuel Brut de 1589,47€ SMIC Mayotte : passe de 7,74€ à 7,91€ Minimum garanti passe lui de 3,65€ à 3,73€ Attention aux incidences</p>	<p>Depuis le 1^{er} octobre 2021 Autre évolution au 1er janvier 2022 à prévoir</p>

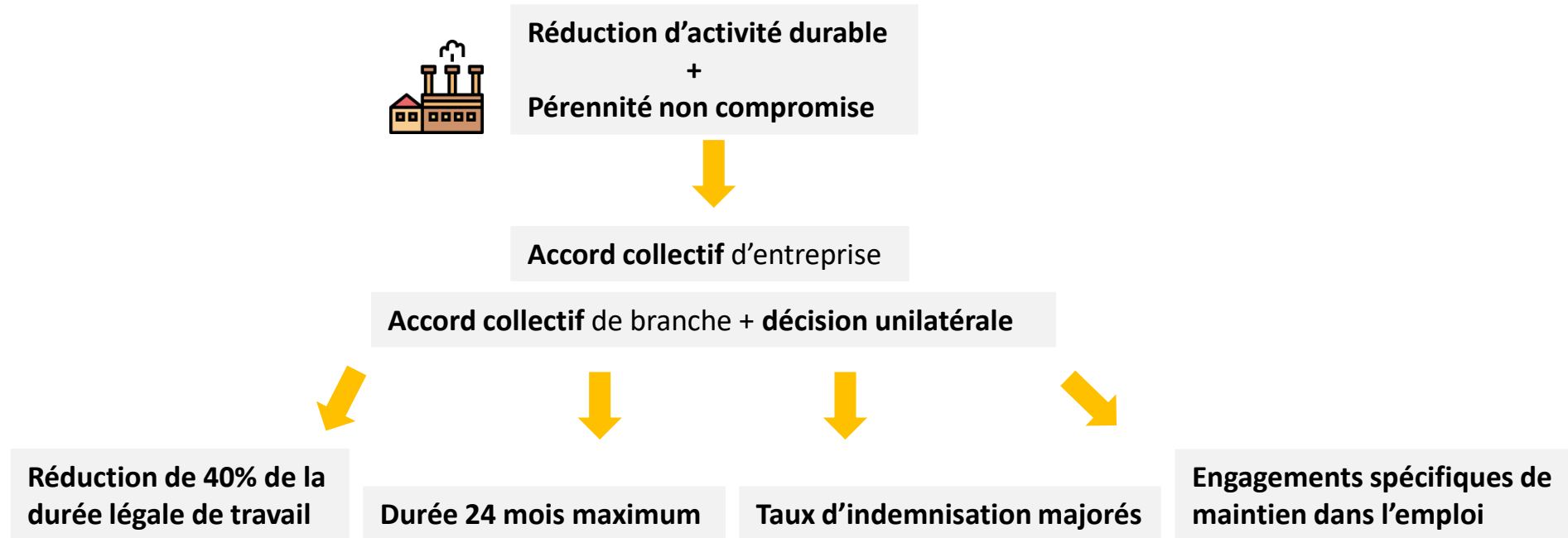
ACTIVITE PARTIELLE

		Au 1 ^{er} octobre 2021		Au 1 ^{er} novembre 2021		
		Indemnité Salarié	Allocation Employeur	Indemnité Salarié	Allocation Employeur	
Cas général	→	60%	36%	60%	36%	→ Retour progressif à la normale
Secteurs protégés	→ Baisse CA inf. à 80%	60%	36%	60%	36%	→ Contrôles renforcés ⚠
	→ Baisse CA sup. à 80%	70%	70%	60%	36%	
Fermeture administrative	→	70%	70%	60%	36%	
Garde d'enfant	→	70%	70%	70%	70%	
Personnes vulnérables	→	70%	70%	70%	70%	

ACTIVITE PARTIELLE

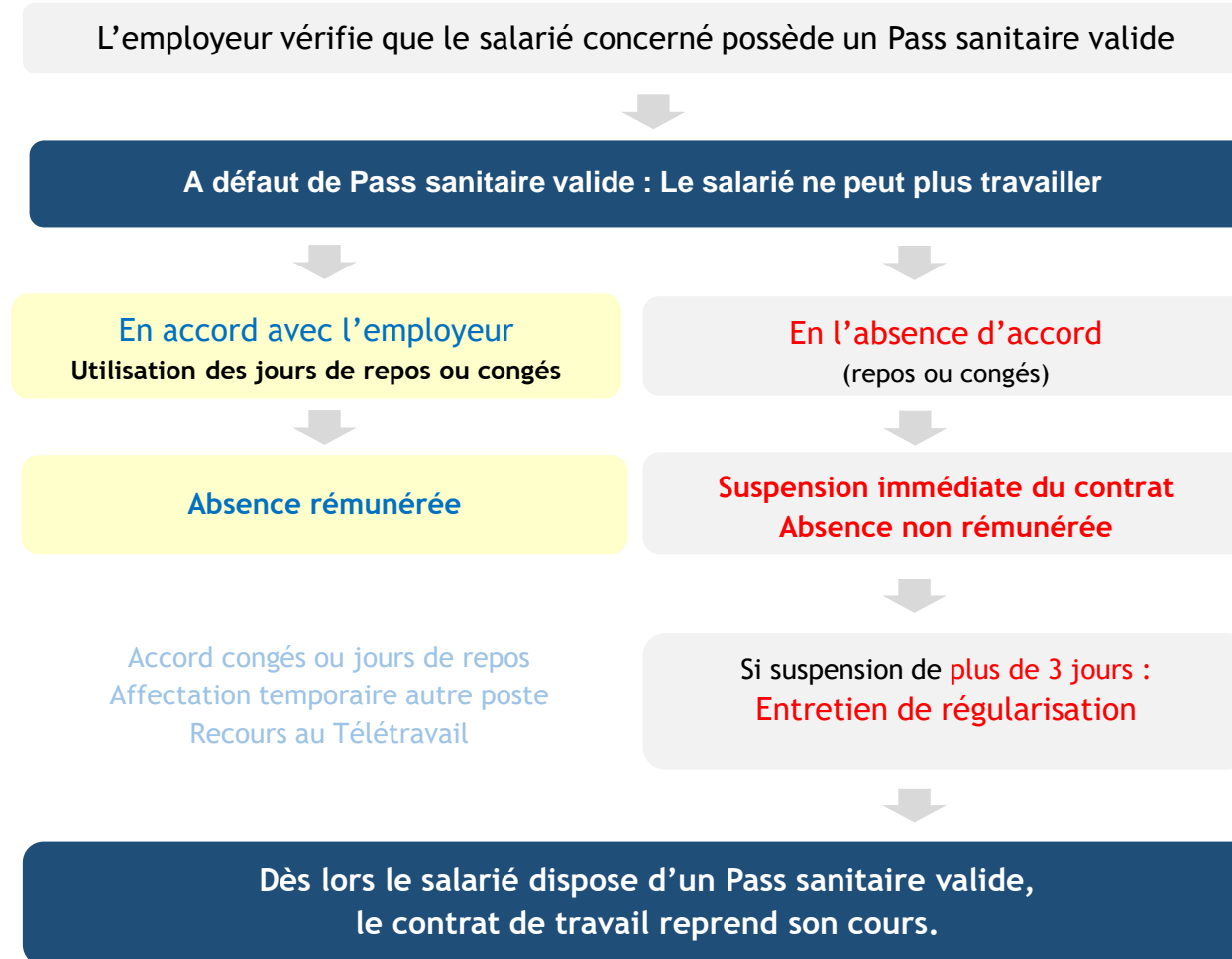
- Et maintenant?

Activité Partielle de Longue Durée (APLD)



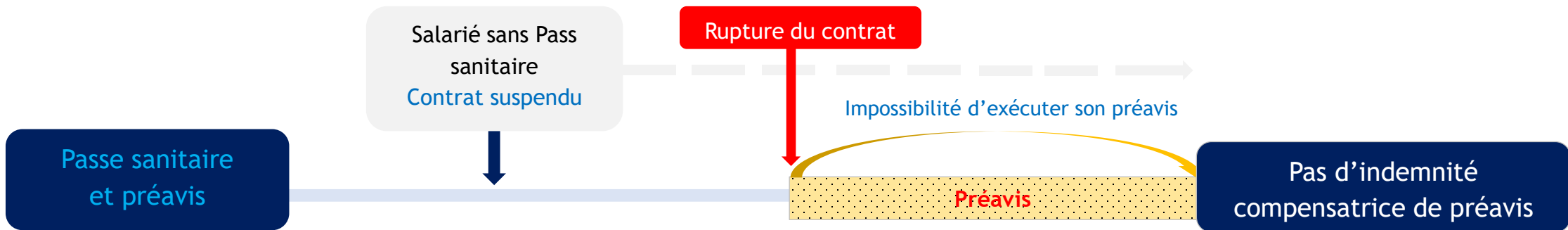
Jusqu'au 30 juin 2022

PASS SANITAIRE : IMPACTS SUR LE CONTRAT DE TRAVAIL

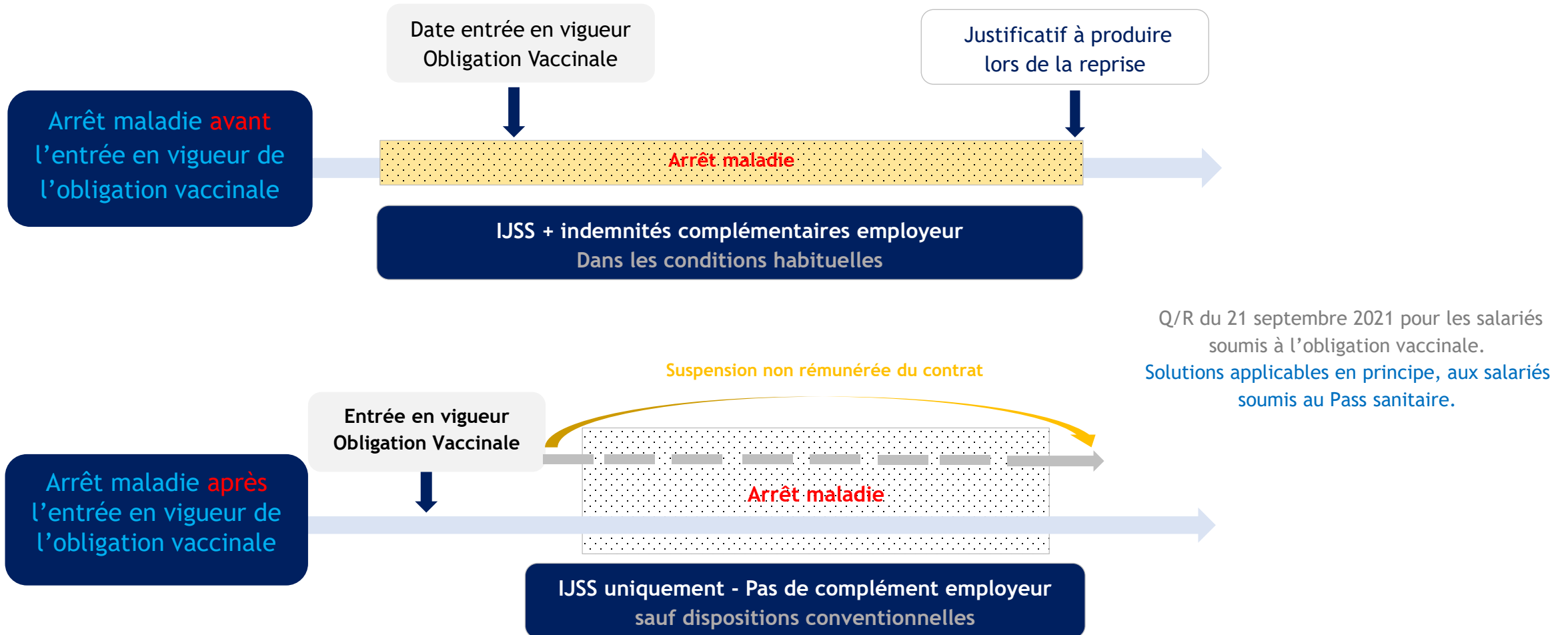


PASS SANITAIRE : LES PRECISIONS DE L'ADMINISTRATION

La mise en œuvre du Pass sanitaire



PASS SANITAIRE : LES PRECISIONS DE L'ADMINISTRATION



AIDES A L'EMBAUCHE

**Contrat d'apprentissage
et contrat de
professionnalisation**

5 000€ - Moins de 18 ans
8 000€ - Plus de 18 ans

- Salarié de moins de 30 ans en alternance
- Contrat conclu entre le 1er juillet 2020 et le 30 juin 2022
- Diplôme préparé max niveau Bac+5
- Transmission du contrat à l'OPCO



Jusqu'au 30 juin 2022
En attente du décret

Travailleurs handicapés

4 000€

- Salarié reconnu travailleur handicapé (RQTH)
- En CDI ou CDD d'au moins 3 mois
- Contrat conclu entre le 1^{er} septembre 2020 et le 31 décembre 2021
- Rémunéré jusqu'à 2 fois le SMIC
- Pas présent dans l'effectif dans les 6 derniers mois
- Aide versée via l'ASP

Jusqu'au 31 décembre 2021

Emplois francs

15 000€ - CDI
5 000€ - CDD 6 mois

- Demandeur d'emploi, CSP ou mission locale
- Adresse du salarié dans quartiers spécifiques
- Pas présent dans l'effectif dans les 6 derniers mois
- Pas de licenciement économique sur les 6 derniers mois
- Aide versée via Pôle Emploi

Jusqu'au 31 décembre 2022

Contrats adultes-relais

19 349,15€ par an

- Associations et entreprises privées chargées de la gestion d'un service public
- Embauche sur des missions de proximité
- Age minimum ramené à 26 ans
- Aide versée via l'ASP

PRIME EXCEPTIONNELLE DE POUVOIR D'ACHAT (PEPA)

Article 4 de la loi n° 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021



Prime versée aux salariés

=



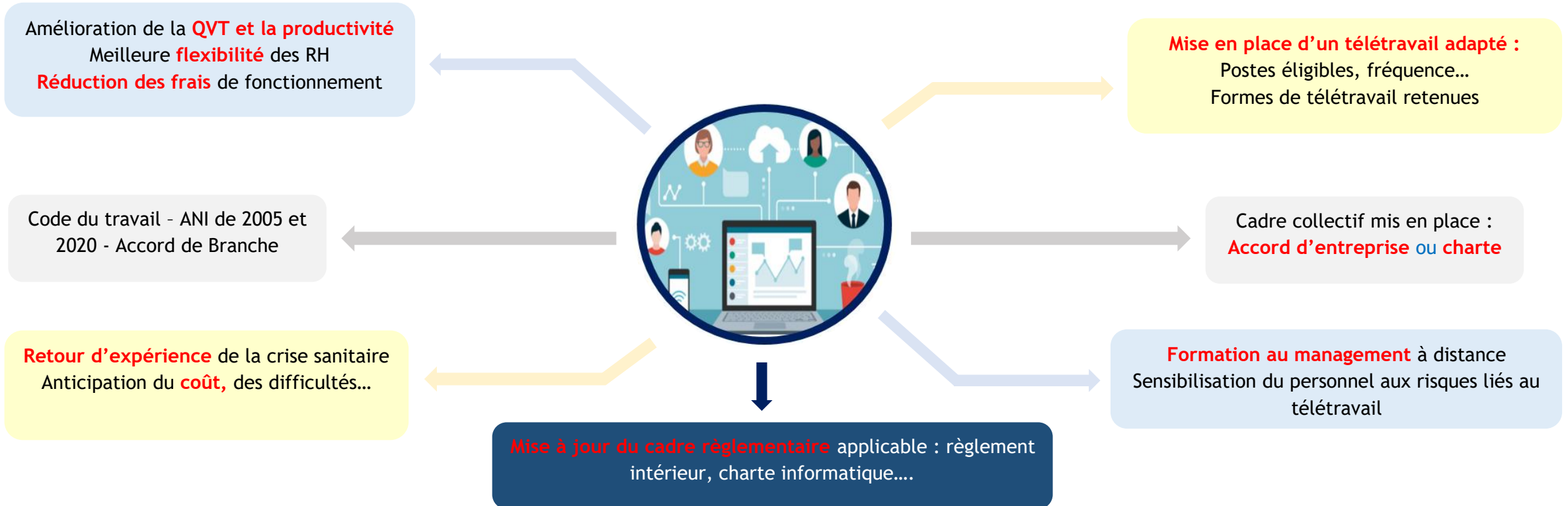
Coût réel pour l'employeur

- ✓ **Facultative**
- ✓ **Mise en place facilitée par DU**
- ✓ **Pas de montant minimum**
- ✓ **Possibilité d'aller jusqu'à 2 000€ *Nouveauté***
 - Entreprises de moins de 50 salariés
 - Accord d'intéressement
 - Association ou fondation reconnue d'utilité publique
 - Démarche de valorisation des « travailleurs de 2^e ligne »
- ✓ **Versement possible en plusieurs fois**
- ✓ **Pas d'obligation de versement sur plusieurs années**
- ✓ **Modulation sur critères objectifs**



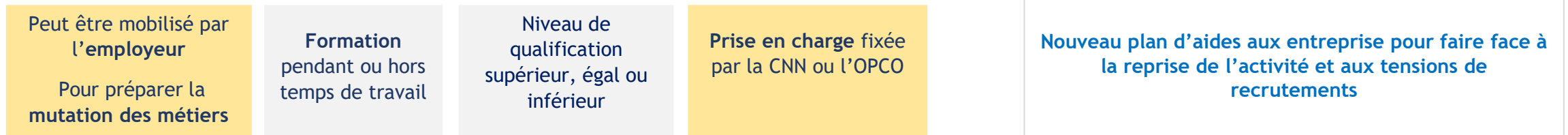
Jusqu'au 31 mars 2022

OUTILS DE SORTIE DE CRISE : LE TELETRAVAIL STRUCTUREL

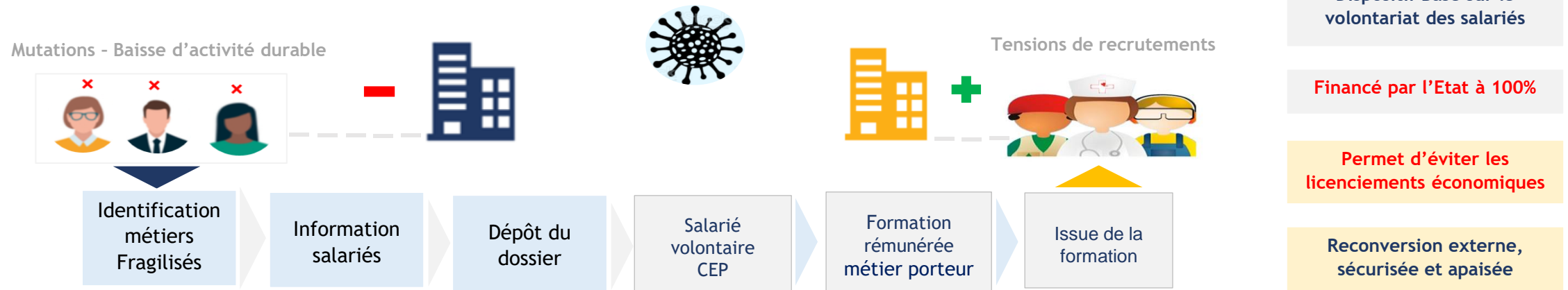


OUTILS DE SORTIE DE CRISE : RECONVERSION INTERNE ET EXTERNE

Dispositif PRO-A : reconversion interne sécurisée :



Transitions collectives : reconversion externe sécurisée :



Congrès des DAF

Merci de votre attention